

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : AVSC2024-RN-JL/VG/KBG

DECISION N° 2024/13 - Demande de subvention – Mise aux normes des équipements de la salle de spectacle de la commune « Avant-Scène ».

Le Maire de Grand-Couronne ;

Vu l'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

Dans la continuité du souhait de la ville de participer à la mise aux normes les équipements techniques de la salle de spectacle « Avant-Scène » à la suite d'un état des lieux du matériel en place (son, vidéoprojecteur, lumières, réseau électrique, informatique et numérique) ;

L'Avant-scène, autrefois foyer municipal, est avant tout un théâtre et une salle de spectacle mise à disposition aux professionnels du spectacle, aux associations Couronnaises, au CRD... Elle est aussi le lieu d'accueil des manifestations organisées par la Municipalité (semaine du jeu, jumelage, cérémonies officielles, vœux etc.) ;

La salle est utilisée toute l'année quasi quotidiennement, et son matériel également.

Cet équipement de proximité constitue un outil essentiel dans notre stratégie d'accompagnement des publics de notre quartier prioritaire ; ce dernier représente 4 quartiers principaux (Les Bouttières, les Carabachets, Diderot et Mesliers) réunissant près d'un tiers de la population communale.

Vous comprendrez donc la nécessité et l'urgence pour notre ville de maintenir ouvert la salle de spectacle de « l'Avant-Scène » qui sera techniquement inutilisable dans un an.

Malheureusement, ces rénovations dont le coût est élevé, sont indispensables

A ce stade, ce projet s'évalue à 213 386.95 € HT comprenant toutes la mises aux normes des lumières en LED, la mise aux normes du réseau électrique, la mise aux normes des équipements et matériels techniques, l'achat d'un nouveau vidéoprojecteur adapté aux nouvelles technologies, l'achat de matériel apple adapté à l'utilisation des nouveaux outils.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours de la Région Normandie et son montant s'élève à 213 386.95 € HT soit 256 064.34 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : AVSC2024-RN-JL/VG/KBG

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Mise aux normes des équipements d'un ERP	Montant HT de l'opération
Achat de matériel et logiciel Apple	722,24 €
Equipements et matériels numériques et techniques	88 645,60 €
Achat d'un vidéoprojecteur	15 717,51 €
Mise aux des éclairages en LED avec Extension	100 420,60 €
Maitrise d'œuvre	7 881,00 €
TOTAL	213 386.95 €

Considérant les dépenses d'un montant de 213 386.95 € HT à la mise aux normes des équipements d'un ERP « Avant-Scène »

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours de la Région Normandie pour cet investissement évalué à 213 386.95 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 18 mars 2024

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240319-DEC-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

Publication : 20/03/2024